Bannalec, le 6 décembre 2010

Monsieur le commissaire enquêteur,

Originaire de Trans la Forêt, j'ai pris connaissance du projet éolien de Tremblay. Mettre des éoliennes en ce lieu chargé d'histoire, berceau de la Chouannerie et haut lieu de pèlerinage, est pire que du vandalisme, c'est un sacrilège.

Ce projet est incompatible avec un respect minimum du patrimoine paysager et bâti qu'est la baie du Mont Saint Michel, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.
Dans un tel contexte l'implantation d'éoliennes serait en contradiction complète avec le respect des paysages imposés par la loi du 13 juillet 2005, avec les directives du Ministère de la Culture et avec la Convention Européenne des Paysages ratifiée par la France.

La distance par rapport aux habitations est notoirement insuffisante. Sans aller jusqu'au 1500 mètres recommandée par l'Académie de Médecine et dont le rapport de l'AFFSET n'a guère pu prouver qu'il était excessif, la plupart des départements appliquent désormais des distances minimales de 700 à 900 mètres.

Je m'interroge d'autre part sur la conformité du projet et de l'enquête publique aux prescriptions de la loi :
Le site distant de 23 KM du Mont Saint Michel sera parfaitement visible depuis son esplanade du fait d'un paysage dégagé, et tomberait sur l'interdiction de co-visibilité.

Je vous demande en conséquence de noter mon opposition formelle à ce projet et de joindre la présente lettre à votre rapport.

Je vous remercie, et vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à ma sincère considération.